

CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AINES

Avis 2015/1

Le Conseil consultatif fédéral des aînés, créé en vertu de la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 13 novembre 2012 portant nomination des membres du Conseil consultatif fédéral des aînés, a pour mission de donner, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre la précarité, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité.

En application de l'article 3 § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le Conseil consultatif fédéral des aînés émet l'avis suivant:

AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AINES CONCERNANT L'ACCORD DE GOUVERNEMENT ET LA NOTE DE POLITIQUE GENERALE RELATIVE A LA MOBILITE

CONTEXTE DE L'AVIS

Le Conseil consultatif fédéral des aînés a reçu pour mission d'émettre des avis sur l'ensemble des matières qui concernent les aînés.

Un de ces domaines de compétence porte sur la mobilité.

La loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés dispose en son article 3, § 2 qu'"il délibère chaque année sur la déclaration de politique générale du gouvernement pour les matières relatives au secteur des aînés".

Après avoir préparé son avis au sein de la commission Mobilité, le Conseil a consacré une discussion à l'accord de Gouvernement et à la note de politique générale du 24 novembre 2014 relative à la mobilité¹.

Vu les compétences limitées du Conseil, seuls les points qui concernent directement ou indirectement les aînés ont été examinés, tout en tenant compte d'une vision d'avenir.

AVIS

– Politique tarifaire de la SNCB

Les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent actuellement bénéficier d'un billet senior à tarif réduit. Compte tenu de la future simplification tarifaire et de la plus grande liberté tarifaire dont jouira la SNCB, le CCFA souhaite obtenir davantage de précisions. La responsabilisation financière de la SNCB est en effet préoccupante. Tant la SNCB que "De Lijn" ont déjà 'simplifié' leurs tarifs à plusieurs reprises dans le passé. Mais il apparaît invariablement qu'il s'agit en fait d'une augmentation tarifaire. Cette simplification ne doit pas donner lieu à nouveau une augmentation du prix des billets. Étant entendu que les seniors bénéficieront toujours d'un tarif préférentiel (billet senior moins cher).

¹ Note de politique générale de la Ministre Jacqueline GALANT du 24 novembre 2014 doc 54 0588/015.

Le CCFA espère que l'accessibilité financière d'un voyage en train restera garantie pour tous les aînés et que ceux-ci pourront encore bénéficier des conditions tarifaires actuelles.

– **Évaluation du plan de transport de la SNCB**

Le CCFA constate que depuis la mise en œuvre du nouveau plan de transport, les possibilités de se déplacer en train ont diminué : des trains et des arrêts ont été supprimés, et la composition de certains trains a été fortement réduite, y compris aux heures de pointe.

Par ces diminutions du nombre de wagons et ces suppressions d'arrêts et de trains (notamment les trains en fin de soirée), la participation des aînés à la vie sociale et aux activités culturelles est rendue impossible à cause du manque de trains et de bus après 20 heures.

Le CCFA demande à la SNCB d'adapter son plan au plus vite en fonction des besoins des voyageurs, tant en ce qui concerne la composition des trains, que le nombre d'arrêts et le nombre de trains en soirée.

Le CCFA rappelle par ailleurs ses avis antérieurs relatifs à la non-validité du billet senior avant 9 heures.

Le CCFA souhaite recevoir l'évaluation du plan de transport que la SNCB devrait finaliser en mars.

– **Accessibilité du matériel roulant et des gares**

Dans un passé récent, la SNCB et Infrabel ont déjà fourni des efforts importants en matière d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite. Le gouvernement actuel souhaite poursuivre ces efforts afin d'atteindre l'objectif des "voyages sans barrières" à moyen terme. Le CCFA applaudit à cette politique et espère que toutes les gares, tous les points d'arrêt et tous les trains seront rapidement rendus accessibles.

– **Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires**

La réforme récente du groupe SNCB est allée de pair avec la restructuration du Comité consultatif des usagers auprès de la SNCB, devenu depuis peu le Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires. Le rôle consultatif du comité pourra ainsi être renforcé à l'avenir. La ministre souhaite un Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires qui soit dynamique et nommera rapidement les nouveaux membres de ce comité. Nous espérons que la ministre donnera suite à la demande du CCFA et désignera deux membres grâce auxquels les aînés pourront se faire entendre.

– **Harmonisation intermodale optimisée**

L'intégration tarifaire et l'harmonisation des horaires des trains, trams et bus pourraient produire un gain de temps appréciable.

Le CCFA espère que les réseaux de transports publics en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre coordonneront leurs prestations de services en appliquant les mêmes procédures, en utilisant les mêmes titres de transport et en appliquant des tarifs uniformisés. L'offre intégrée de transports publics, comprenant le système de points nodaux et la mobilité en chaîne dont il est question dans la note de politique générale, peut répondre à cette demande. La généralisation d'un

système unique multimodal et intégré de billets valables pour tous les transports publics en Belgique serait alors également nécessaire. Le CCFA souhaite qu'une seule carte (MOBIB) puisse être utilisée pour toutes les sociétés de transports publics, et non pas une carte MOBIB par société de transports publics comme actuellement.

– **Communication d'informations**

Le CCFA est satisfait de la préoccupation de la ministre de fournir des informations facilement accessibles et ciblées, de sorte que le voyageur est toujours informé (des changements) de son trajet avant, pendant et après celui-ci. De nouveaux canaux de communication sont évidemment nécessaires dans la société actuelle. Le CCFA se réjouit de constater que les canaux de communication classiques ne sont pas perdus de vue. En effet, bon nombre d'aînés n'empruntent pas encore la voie digitale.

Enfin, le CCFA souhaite remplir un véritable rôle d'organe consultatif en matière de mobilité. Le CCFA voudrait offrir ses services à la ministre pour les défis qu'elle a l'intention de relever.

Approuvé lors de la réunion plénière du 16 mars 2015.

Le Président,

Luc JANSEN

Le Vice-Président,

Willy PEIRENS